

Parallèlement aux mobilisations contre le dumping social, SUD-Rail se bat POUR UN CONVENTION COLLECTIVE PROTECTRICE POUR LES TRAVAILLEURS DU RAIL

S'OPPOSER AUX ACCORDS DE RÉGRESSION...

En 2016, SUD-Rail a été le seul syndicat à dénoncer l'accord organisation du travail de la CCN. Aujourd'hui la direction s'appuie sur ce volet pour faire travailler les salariés de Ouigo classique au minimum de branche (10 jours de RTT en moins, pas de 19/6 pour les roulants, des repos à résidence de 12 heures). Mais c'est aussi à cause de cette CCN que les directions SNCF ne permettent de ne pas respecter les 52 repos Doubles ou encore de modifier la commande des roulants en roulement à J-3. C'est le régime de travail de la CCN qui s'appliquera à tous les cheminots transférés dans des filiales de la SNCF.

...SIGNER LES ACCORDS QUI APPORTENT DE NOUVEAUX DROITS

En 2020, un décret d'application a mis en place le volet classification et rémunération de la CCN. Nous avons exigé la réouverture de négociations et après consultation de nos adhérents signé le volet classification et rémunération de la CCN en décembre 2021. Celui-ci a été transposé à la SNCF en juillet 2022.

152 emplois types de branche ont remplacé les 144 du décret de 2020. Enfin 625 emplois repères ont remplacé les 400 métiers de la SNCF. Par conséquent nous n'avons pas perdu des métiers à la SNCF. Les notations ont été maintenues pour les agents statutaires. La grille salariale de branche du décret socle a été augmentée sur toutes les classes.

Il existe maintenant un ancienneté de branche qui suivra les agents où qu'ils aillent, ce qui évitera de perdre en ancienneté en cas de transfert obligatoire dans une filiale ou une entreprise privée.

Tous les contractuels ayant au moins 3 ans d'ancienneté ont été augmentés dès juillet 2022. Pour les contractuels annexes C, ils sont passés d'une augmentation de 1,5% à 1,8% et pour les annexes A1, le rachat d'opportunité leur a permis une vraie évolution salariale.

Pour l'ensemble des agents cela aura permis une meilleure rémunération des heures de nuit. Donc au-delà des Fakes News écrites par certains syndicats, l'accord classification et rémunération a apporté de nouveaux droits aux cheminots de la SNCF et de la branche.



Gestion du CONFINEMENT à la SNCF, SUD-Rail au côté des agents

Entre 2020 et 2021, nous avons connu 3 confinements. A SUD-Rail notre position était simple, les cheminots doivent assurer leur mission de service public, afin que les salariés de la première et deuxième ligne puissent faire fonctionner la société, mais sans mettre en danger leur santé. Pour cela, des centaines de réunions CSST et RPX ont été mises en place afin d'assurer la sécurité des agents qui allaient travailler. Isolement pour les plus fragiles, travail des roulements sur les multiples plans de transport, gel hydroalcoolique, nettoyage des rames et des gares, mise en place d'une rémunération en cas d'activité partielle, maintien d'un 1/2 RHR par JS pour les ADC. Fin 2020, SUD-Rail après consultation de ses adhérents a signé l'accord APL. Cela aura permis de maintenir la rémunération en cas d'activité partielle à 90%, au lieu de 84%, puis 72% du droit du travail, qu'on ne nous retire aucun jour de RTT, contrairement aux 6 jours retirés en 2020 et qu'on ne puisse pas imposer, en dehors des agents en isolement, une activité partielle au-delà de 40%.



CSE LIGNES D'ET R

DES CANDIDAT-E-S POUR AGIR DANS L'INTERÊT DE TOUS LES CHEMINOTS

titulaires EXÉCUTION suppléant-e-s

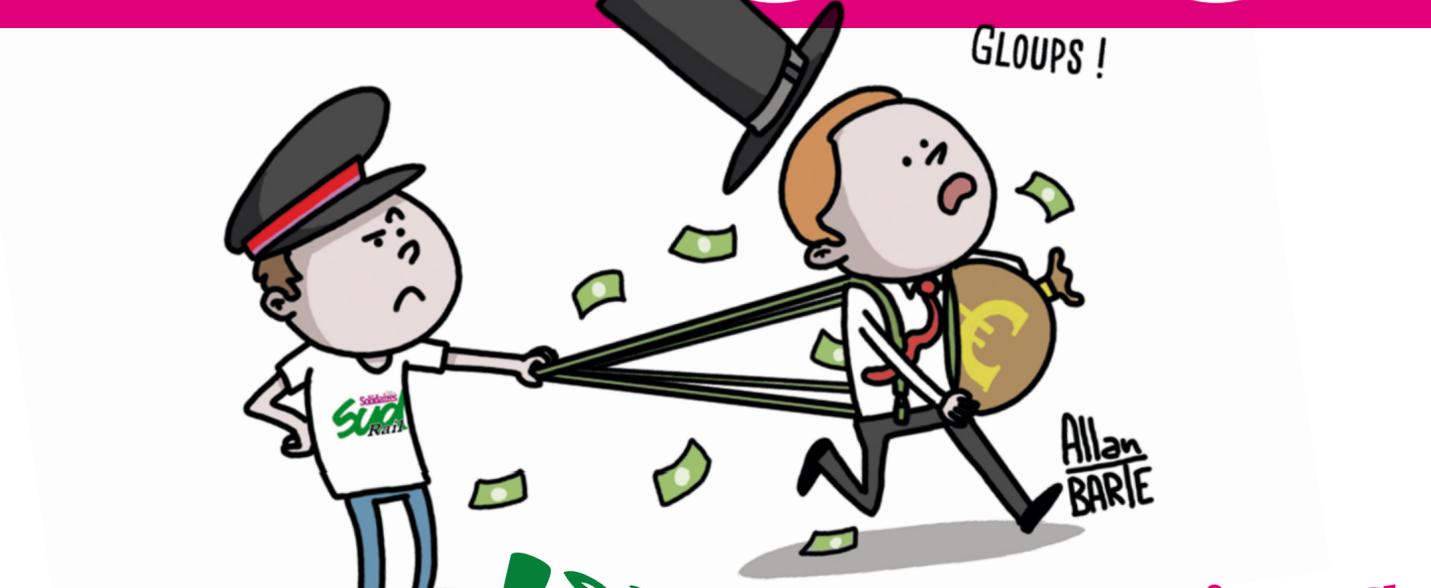
Yovenn ENYENGUE DIPOKO commercial	Brahim BENRAMDAN contrôle
Céline DAUPHIN commercial	Sara AHMED commercial
Ludovic BALLESTER TMV	Christophe BROSSILLON TMV
Karima MOULA commercial	Sandrine BORILLER contrôle
Nader EL HANDAZ commercial	Yassine SID AHMED commercial
Ghariba OUALI commercial	Zineb BRAHIMI commercial
Lionel GAMERO TMV	Ahmed TANVIR TMV
Marie SCAL prod	Anais CARRÉ contrôle
Frederic Yussuf AGBO commercial	Kevin BRINIS commercial
Tristan CARRE TMV	Vincent TIERCELIN TMV
Ibrahim BOUTAYED contrôle	Huseyin BESKEN commercial
Kevin SILVA ADC	Anis MELITI commercial
Patrice KASWA TMV	Loïc ESTRIDGE prod

titulaires MAÎTRISE suppléant-e-s

Yacine KHELLADI ADC	Sylvain DOMINIAK ADC
Samantha MARTINEZ-MEDINA ADC	Radia LOOITA-BASSIER commercial
Laurent PASTOL TMV	Franck GILLERON TMV
Jeremy GARCIA DANTAS ADC	Maxime FOUGRE ADC
Frantz GROUMP contrôle	Emmanuel MARCHAND ADC
Benoit ROUSSEAU ADC	Sébastien CHARBONNIER ADC
Franck CARON ADC	Maxime DESSERT ADC
Naceur SADDEM TMV	Mathieu JOSEPH TMV
Stéphane CALVET commercial	Laurent PONIER GM
Fabien VILLEDIEU ADC	Gaëtan RIGAUD ADC

titulaires CADRES suppléant-e-s

Sébastien DAL MOLIN CTT	Sébastien DAL MOLIN CTT
-------------------------	-------------------------



SUD Rail: 4 ans d'actions au service des cheminots

Du 17 au 24 novembre 2022 dans nos CSE

Du 17 au 24 novembre 2022 dans nos CSE



Après la victoire sur la réforme des retraites «à points» SUD-RAIL SERA À L'OFFENSIVE CONTRE LA RETRAITE A 65 ANS!

En juillet 2021, Macron annonce qu'il abandonne définitivement la réforme des retraites «à points». Si la crise du Covid aura permis sa suspension dès mars 2020, c'est bien la mobilisation de décembre/janvier 2019/2020 qui aura rendu cette réforme complètement impopulaire. Alors si Macron veut mettre en place la retraite à 65 ans, dès 2023, nous pouvons donc de nouveau le faire reculer, comme en 2019. **La réforme des retraites à points, petit rappel :** Cette réforme avait acté 2 importants reculs. D'abord elle fixait un âge d'équilibre à 64 ans qui obligeait les salariés à travailler plus longtemps. Mais en changeant de système, elle passait le calcul des pensions des 6 derniers mois pour les statutaires et 25 meilleures années pour les contractuels... aux 43 années de cotisations. Ce qui faisait automatiquement baisser les pensions, car la base de calcul comprenait vos années les plus difficiles, y compris celle comprenant les accidents de la vie professionnelle. Ce retrait de la réforme est donc une belle victoire!

La réforme de la retraite à 65 ans.

Après des tergiversations sur la façon de passer cette nouvelle réforme, les choses se sont depuis éclaircies. Elle passera par une loi spécifique qui devrait intervenir début 2023, pour une application dès cet été. Il y a donc une accélération. SUD-Rail comme en 2019, mettra tout en œuvre pour faire capoter ce recul social. **SUD-Rail sur tous les fronts.** En 2019, nous avons été les premiers à nous aligner sur la grève reconductible du 5 décembre. Nous avons été de toutes les actions ainsi que sur les plateaux de télévisions afin de défendre le bien fondé de notre système de retraite. Nous sommes donc rodés à l'exercice. Nous sommes prêts à remonter au créneau, sur la défense des régimes spéciaux, sur l'absence d'urgence à réformer nos retraites, sur la défense d'un âge de départ à la retraite qui ne rime pas avec une baisse de pension ou le chômage.



SUD-Rail n'a pas hésité à recourir aux actions juridiques pour le bien des cheminots

Même si les actions en justice ont un coût financier important (paiement des honoraires d'avocat) et sont souvent longues, elles permettent de faire condamner la SNCF et de reconnaître les droits des cheminots.

DROITS DE RETRAIT :

- Suite aux droits de retrait d'octobre 2019, nous avons constitué 38 dossiers d'agents afin que la justice reconnaisse leurs droits. Nous passerons en première instance en novembre 2022.

- Suite à un droit de retrait de 2016 après l'agression d'un collègue en gare de Corbeil, nous avons gagné en première instance en avril 2018. La direction a été condamnée en appel en 2021 à rembourser le premier jour de droit de retrait des ADC de la banlieue.

DOSSIERS AMIANTE :

Le 16 décembre 2021 la cour d'appel de Paris a condamné la SNCF à verser 10 000 euros à 144 cheminots pour préjudice d'anxiété sur l'amiante. La cour reproche à la SNCF de ne pas avoir mis en place les mesures de protection contre l'amiante afin de protéger les agents avant 1995. La direction ne s'étant pas pourvue en cassation le jugement est définitif.

DROIT DE GRÈVE :

La cour de cassation donne définitivement raison à SUD-Rail sur la réaffectation des grévistes. Grâce à cette victoire sur le droit de grève, la direction ne peut réaffecter les agents ayant passé 59 minutes sur leurs journées de disponibilité.

Une victoire juridique obtenue par SUD-Rail et largement utilisée aujourd'hui.



SUD-RAIL A MIS LA QUESTION DES SALAIRES AU CŒUR DE SES REVENDICATIONS

Après 8 années de blocage des salaires et au moment où l'inflation augmentait, il fallait mettre la question du pouvoir d'achat au cœur de nos actions revendicatives. Le 17 novembre 2021, à l'appel de SUD-Rail, 1 000 cheminots se rassemblent devant le siège de la SNCF afin de peser sur les négociations salariales de 2021. Si celles-ci ne sont pas à la hauteur de nos attentes, elles constituent néanmoins les premiers bougers depuis 8 ans. En fin d'année, afin de calmer une mobilisation durant les grands départs, la direction annoncera une prime «pouvoir d'achat» de 600 euros à l'ensemble des cheminots de SNCF Voyageurs. En janvier et septembre 2022, SUD-Rail et Solidaires, appellent à la mobilisation au niveau interprofessionnel. SUD-Rail aura également pesé afin d'aboutir à une grève unitaire le 6 juillet sur les négociations salariales 2022. Une deuxième vague d'augmentations est annoncée avec pour la première fois depuis 8 ans une augmentation de la grille des statutaires de la SNCF. Si les mesures proposées ne compensent pas l'inflation, le curseur a bougé. Le 14 septembre 2022, SUD-Rail avec plus de 1 000 cheminots est venu revendiquer une revalorisation de la grille de la branche ferroviaire, celle-ci sera augmentée de 3,14%. Car la branche ferroviaire se retrouvait, comme 80% des branches professionnelles, sous le SMIC. En effet le SMIC ayant augmenté de 8% en un an, il fallait augmenter les grilles de la branche ferroviaire. Jamais SUD-Rail et ses militants n'ont mis autant la question du pouvoir d'achat au cœur de leurs revendications syndicales. C'était une demande forte des cheminots. Mais en dehors des mobilisations nationales, nous l'avons fait aussi localement. Par exemple dans les EIC le 25 mai 2022, dans les Technicentres en 2019 et 2021, à la Traction, etc. Tous nos militants ont également essayé localement d'obtenir des revalorisations.



ARBRE DE NOËL CASI PSE 2021

installations du CCGPF. Mais cela a aussi permis la pérennisation des activités sociales locales.

Les cheminots voulaient du changement, nous l'avons mis en place.

Nous avons changé complètement l'arbre de Noël, avec la réservation du parc Astérix pour les trois Noëls de 2019, 2020 et 2021. Pour l'année 2022, le cirque Phénix à Paris est proposé conjointement à un spectacle d'Éric Antoine à Auxerre. Enfin alors que les spectacles étaient limités aux enfants de moins de 12 ans, nous sommes passés à une limite de 14 ans en 2020 puis 16 ans dès 2021.

Si nous sommes de nouveau en responsabilité au CASI PSE aux élections de 2022, nous prenons l'engagement de refaire l'arbre de Noël au parc Astérix en 2023. Pour les jouets, nous avons décidé de changer de fournisseur avec un catalogue complètement repensé et avons passé la limite d'âge de 12 à 14 ans. Nous avons mis en place les offres d'été qui ont permis d'avoir des tarifs très intéressants pour le parc Astérix, Nigloland, la mer de sable ou encore le jardin d'acclimatation. Nous avons réservé le parc Astérix le soir du 4

juin 2022 avec plus de 6 000 places vendues. Nous avons proposé des places à Eurodisney en exclusivité le soir du 19 novembre 2021. C'était aussi une demande forte des cheminots.

Nous avons organisé de grands voyages comme à l'île de La Réunion, au Japon, en Laponie ou encore dans l'Ouest Américain. Nous avons continué les mini-séjours relais pour les 6/12 ans, permettant à des milliers d'enfants de cheminots de partir pour des vacances à thème (Ski, cheval, sports mécaniques...).

Nous avons réservé le Louvre le soir du 22 septembre 2022 pour les cheminots du CASI PSE. Un tract reprenant l'ensemble des activités proposées depuis que SUD-rail est en responsabilité sera bientôt distribué.

Alors que certains nous expliquaient que l'argent distribué aux personnels du CASI PSE était de l'argent en moins pour les cheminots, nous avons prouvé qu'il n'en était rien.

En effet, avec une gestion différente, tout en développant les activités, nous avons augmenté

SUD-Rail mobilise contre l'ouverture à la concurrence et ses conséquences pour les cheminots

SUD-Rail a organisé de nombreux rassemblements pour dénoncer l'ouverture à la concurrence des TER/Transilien/Intercités et ses conséquences pour les cheminots comme pour les voyageurs. Le choix de la SNCF de répondre aux appels d'offres via des filiales aura pour effet d'ici 10 ans, si nous ne faisons rien, que tous les cheminots de TER, Transilien et Intercités risquent de se retrouver dans une filiale de la SNCF. Voilà pourquoi en octobre 2020, à Lille, 600 cheminots répondirent présents, contre l'ouverture de 3 lots à TER Haut De France. Rebelote en décembre 2020 quand 700 cheminots se sont déplacés sous les fenêtres d'IDF Mobilités pour dénoncer le calendrier d'ouverture à la concurrence des trains Transilien. Nouvelle mobilisation en juin 2021, à Marseille, avec plus de 1 000 cheminots, tenant une banderole géante déclarant « quand tout sera privé, nous serons privés de tout ». En septembre 2021, c'est à plus de 200 que nous avons tenté d'interpeller le président Macron lors des 40 ans du TGV en gare de Lyon. Enfin en octobre 2021, ce sont plus de 1 000 cheminots qui étaient présents en gare de Metz pour dénoncer les conséquences de l'ouverture à la concurrence du Fret.

Nous avons dénoncé également les aides directes que la SNCF apportait à ses propres concurrents. Ce fut le cas en octobre 2019 avec plus de 1 000 agents dans les ateliers du Landy, contre l'homologation par la SNCF des TGV de Trenitalia. Le 1^{er} juin 2022, plus de 500 militants SUD-Rail étaient en gare de Lyon, afin de dénoncer les ristournes que SNCF Réseau faisait à Trenitalia sur les sillons de ses TGV. Une banderole de 30 mètres fut mise en place en



SUD-Rail en tête des mobilisations pour la défense des guichets en IDF

Face à la fermeture de 133 guichets et l'arrêt de la présence en gare des agents d'accueil après 21h en IDF, SUD-Rail a mené une grosse campagne de mobilisation en 2022. D'abord nous avons largement communiqué dans la presse sur l'absurdité de ces mesures. Nous avons contacté les élus concernés, nous en avons rencontré de nombreux. Un rassemblement a même été organisé en commun le 16 mars devant la gare de Moret. Nous avons distribué des milliers de tracts aux usagers. Le 1^{er} décembre nous avons interpellé la direction de Transilien avec plusieurs centaines de cheminots. Le 16 février, en pleine campagne présidentielle, nous étions plus de 1 000 devant le conseil régional d'IDF pour interpeller Valérie Pécresse à propos de ces fermetures.

Alors si nous n'avons pas réussi à faire reculer la direction et IDF Mobilités sur cette réorganisation, nous avons diminué le nombre de postes supprimés sur la région de 90 à 60 et nous avons également réussi à améliorer les compensations financières des agents qui perdaient des EVS. Nous avons réussi à mobiliser avec nous des élus locaux et des associations d'usagers sur ce légitime combat qu'est le maintien d'une présence humaine dans les gares SNCF.



pleine gare de Lyon: «Trenitalia, rends l'argent». C'est grâce à nous que ce scandale de concurrence complètement faussée a largement été relayé dans la presse. Car si les salariés de Trenitalia sont nos frères, la casse du service public ferroviaire organisée par la concurrence des TGV est un recul social sans nom que nous devons dénoncer.

En avril 2022 nous avons dénoncé lors de l'inauguration en gare d'Austerlitz du train Ouigo classique le recours à une filiale par la SNCF, y compris lorsqu'elle n'y était pas obligée. Alors que les TGV Ouigo sont gérés par des cheminots de la SNCF, la direction a fait le choix de créer une filiale avec des salariés ne bénéficiant plus des droits sociaux de la SNCF. Plus de 1 000 cheminots étaient au rendez-vous. La direction n'avait pas hésité à envoyer les CRS pour nous gazer et nous matraquer.

La SNCF a fait le choix des filiales pour répondre aux appels d'offres. Pour cela elle n'hésite pas à modifier le statut, réduisant le droit syndical comme le droit disciplinaire dans ces filiales. Ce fut le sens de la grève du 2 mai 2022. Aucune organisation syndicale n'a autant mobilisé ces dernières années au sujet de l'ouverture à la concurrence.